N° 155 — XXIIIe Année — SIX PAGES : CINQ CENTIMES — Dimanche 4 Juin 1911

REDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 13, près du théâtre de Fontenoy. — (Téléphone 061)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. —

Les annonces sont reçues aux bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille, et à Paris, dans nos bureaux, 66, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 061 | A LILLE : N° 97

CANTON DE MARCHIENNES

Election au Conseil général

du 4 Juin 1911

J.-B. BERTEAUX

Maire de Tilloy

ANCIEN DIRECTEUR D'ECOLE A DENAIN

Candidat
de la Fédération Républicaine du Nord

Pêle-Mêle-Semaine

Eh mais, eh mais !.., ça chauffe décidément entre M. Bondues, secrétaire du Syndicat du Bâtiment, à Lille, et M. Cocheteux secrétaire du Syndicat des Peintres. Ces deux éminences grises (qu'ils ne voient je les en prie aucune intention blessante dans cette qualification) de la société cégétiste, se prennent aux cheveux ou à ce qui leur en reste, à propos de questions de tactique. L'autre jour, nous soupçonnions le soleil d'être l'auteur responsable de l'ardeur belliqueuse de M. Cocheteux. Il y a bien quelque chose de cela, mais on sait qu'il ne fait pas grand'chose pour le mettre en ébullition. C'est lui, qui, on s'en souvient, peut-être, réunit un jour une certaine quantité de « camarades » de sa corporation et leur propose de décréter la grève.

Le résultat fut désastreux. Les copains ne marchèrent pas. Il y en eut quinze seulement, sur une trentaine à emboîter le pas. M. Cocheteux n'en fut pas pour cela désemparé : « Evidemment, dit-il, la majorité des peintres partage mon opinion et veut le grève, seulement la majorité n'est pas encore arrivée. Si vous voulez, nous remettrons cette petite fête à plus tard. »

Vous pensez si, doué d'une telle somme d'énergie, M. Cocheteux qui combat la candidature prud'hommale de M. Bondues, tâche naïvement le morceau. Aux reproches mélancoliques de son adversaire, il répondu, vous avez vu avec quelle fougue, dans le *Progrès du Nord*.

Ma foi, ce littéraire est pareille un peu à cette pâte de guimauve que les marchands, dans les foires, vendent aux enfants. Elle s'allonge, elle s'allonge, démesurément. Ce qu'on y découvre de plus clair, c'est que M. « camarade » Bondues profite, audacieux et astucieux, de la disparition d'un conseiller prud'homme, nommé Dilly, qui était « vieux et sourd » — ce qui devait lui rendre, en effet, assez pénible l'exercice de ses fonctions — profita, dis-je, de cette disparition pour jeter le division parmi les syndicats du bâtiment, pour finalement se hisser à ce poste glorieux de prud'homme ouvrier.

El puis Cocheteux reproche encore à Bondues d'être tabou (dimble !) et même de travailler à ses moments perdus. Evidemment, cela pesse tout !

Commencée par une polémique aussi âpre, cette querelle menace-t-elle de se terminer par une rencontre sur le terrain — le terrain des revendications ouvrières ?

⁂

Leissons d'ailleurs celles-là. D'autres tuent offertes, cette semaine à notre méditation. Nous avons eu, à Lille, M. Maire qui nous parle de la diminution de la natalité et, pour y remédier, de la nécessité de faire des enfants, beaucoup d'enfants. Cette préoccupation part d'un bon naturel et la conviction de M. Maire est d'autant plus respectable qu'il a lui-même donné l'exemple. Ce brave homme qui est capitaine, comme vous le savez, a fait preuve dans le service d'une activité débordante. Il a entour de lui toute une compagnie d'enfants, dont le spectacle est évidemment réjouissant et moralisateur.

Mais le capitaine Maire, en attendant qu'il soit porté au Palais-Bourbon par les pères de famille, soulevés en cohorte, jouit de quelques revenus qui lui permettent d'élever, dans une aisance suffisante, sa nombreuse progéniture. Tout le monde, hélas, n'en pourrait être autant et surtout parmi les ouvriers on est souvent obligé d'être réservé sur ce... chapitre-là.

M. Maire parle un langage tout militaire et, par endroits, pittoresque.

Il disait l'autre jour :

« Le devoir de tout citoyen, affirme M. Maire, est de donner à la France trois enfants au moins, un qui représentera plus tard le père, un second qui représentera la mère et un troisième qui remplira le rôle de bouche-trou. »

Ces « bouche-trous » contient malheureusement assez cher. Leurons ces enfants à leur Mère et comptons avec nos ressources avant que de suivre ses conseils.

⁂

Après les enfants de M. Maire, ceux du Pape, l'entiande ceux qui lui font parvenir de beaux gros sous en argent pour le denier de Saint-Pierre. Il y en a même qui lui écrivent.

Lisez plutôt cette lettre des « petits communiants de l'Anjou à S. S. Pie X », publiée par une *Semaine Religieuse* :

« Monseigneur a daigné bénir et se proposé de faire parvenir au Saint-Père la lettre suivante, cri de foi et de reconnaissance jaillit du cœur des petits enfants de son diocèse.

« Cette lettre trouvera peut-être le plus chaleureux accueil.

« Les différentes personnes qui vont être chargées de faire passer dans les paroisses les feuilles destinées à recevoir les signatures des enfants, voudront bien ensuite centraliser ces feuilles, *et ce que les offrandes* et faire parvenir le tout au secrétariat de l'évêché.

« Très Saint-Père,

« Laissez venir à vous les petits enfants dont les cœurs débordent de joie et de reconnaissance. Ceux du diocèse d'Angers, Très Saint-Père, viennent dire à votre Sainteté : Merci !

« Merci de ne pas nous faire attendre la vision de Jésus, merci de le donner à nos jeunes cœurs si heureux de la recevoir, merci de penser à nous les plus petits de votre troupeau !

« Nous savons, Très Saint-Père, et nous croyons de tout notre cœur que sous l'apparence du pain, dans la Sainte Eucharistie, nous recevons notre Dieu, la seconde personne de la Sainte-Trinité, le petit Jésus que nous adorons dans la crèche ; celui que nous prions dans les bras de sa mère, lui souriant nos joies, lui offrant nos légère sacrifices ; le Sauveur du monde mort sur la croix pour nous ouvrir son beau ciel.

« Puissions-nous, Très Saint-Père, fortifiés par le Pain des Anges, conserver notre innocence, devenir de vaillants chrétiens, faire d'être les fils de la Sainte-Eglise, les vôtres, Très Saint-Père.

« C'est ce que nous demandons au bon Dieu au lendemain de l'accomplissement de notre devoir pascal, osant supplier humblement Votre Sainteté de nous accorder sa Bénédiction et La prier d'accepter *notre modeste offrande* pour le denier de Saint-Pierre. »

Pour une jolie lettre, voilà une jolie lettre ! Ne vous extasiez-vous pas devant ce chef-d'œuvre d'enfants de sept ans (car il cied de savoir qu'il s'agit de petits communiants *nouveau style*.)

Fnal-il tout de même que les prêtres qui l'ont rédigée prennent le peuple pour une bonne poire ?

Poire tapée et retapée, il est vrai, car ce qu'on lit de plus pressant dans cette épître c'est à deux reprises, le demande d'une *petite offrande* pour le « Saint-Père ».

Décidément ce poulet n'est qu'un canard.

CH. DE LA RUE.

AU JOUR LE JOUR

LES RETRAITES

Le vote qui a clos les interpellations relatives à l'application des retraites ouvrières, n'a surpris personne, je pense. Le Sénat ne pouvait renier son œuvre et déchirer le nouveau pacte social, réclamé depuis si longtemps par la démocratie, parce que des difficultés surgissent, et qui devaient inévitablement se produire au moment de sa mise à exécution.

Ce que l'on demandait au Sénat, c'était, sous prétexte de l'améliorer, de retarder, jusques à quand — une loi qui, pour imparfaite qu'elle soit, n'en pose pas moins un principe et n'en constitue pas moins un progrès. Ne sait-on pas que, forcément, le travail parlementaire s'effectue avec lenteur ? La Chambre avait voté, depuis cinq ans déjà, un projet de loi sur les retraites, quand le Sénat se mit à en délibérer publiquement. Qui peut dire quand un nouveau projet serait venu en discussion et que celui-ci eut contenté tout le monde, et la C. G. T. et le patronat réactionnaire ?

On ne se rappelle donc pas le campagne menée contre l'idée des retraites ouvrières et par quet parti alla *le fut*, pendant et longtemps, alors que le monde du travail s'accordait à réclamer cette réforme. Si elle était retardée, quet serait, en définitive, le vainqueur du conflit ?

Le Sénat a fait confiance au Gouvernement pour une application prudente et terme de le loi. Il a rappelé les principes sur lesquels celle-ci repose. Sant-ils donc si mauvais ?

La loi, conçue dans un esprit de justice, ne doit point, par une mise en pratique tracassière, susciter contre elle de nouvelles préventions et il faut, cependent, l'appliquer. Une loi qui n'obligerait pas tous les intéressés serait injuste : elle créerait, par la suite, des privilégiés.

La triple cotisation affirme le solidarité individuelle et la solidarité sociale. Au regard de l'ouvrier, elle est une excellente école de prévoyance. Si les retraites étaient constituées par les seules ressources d'un impôt quelconque, les ouvriers sont-ils certains qu'ils n'en payeraient pas une part sensiblement égale à celle qu'on leur réclame ? C'est une loi économique que tout impôt a une répercussion plus ou moins grande sur les conditions de la vie. Mais, demain peut dire plus favorabin qu'aujourd'hui. Il le sera, puisque c'est aussi la loi du progrès.

En attendant, la cotisation ouvrière n'est pas perdue puisque l'assujetti peut la verser à capital réservé et puisque, en cas de mort avant l'âge de la retraite, sa veuve et ses enfants, s'il en laisse, retirent des bénéfices de la loi.

Malgré notre connaissance et nos goûts du confort moderne, si nous ne devions habiter que les maisons pourvues de celui-ci, nous risquerions souvent de coucher dehors. Et n'est-ce pas en habitant notre maison que nous en voyons mieux les inconvénients et les défectuosités? En ayant souffert et les ayant étudiés, nous sommes mieux à même d'apporter les perfectionnements utiles. Commençons par habiter la loi, qui permettra tout ou moins à quelque-une de n'être pas sans abri, la vieillesse venue. Nous l'améliorerons ensuite.

J. DUCOUDRAY.

Conseil des Ministres

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, hier matin, en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

AU MAROC

Le ministre de la Guerre a donné connaissance des instructions qui vont être envoyées au général Moinier, au sujet de l'organisation de nos forces chérifiennes.

Notre opération militaire a pour but de punir le guet-apens des Zaërs qui coûta la vie au lieutenant Marchand et au maréchal des logis Ivert.

Le ministre de la Guerre a lu ensuite une dépêche du général Baillond qui vient de terminer l'inspection des colonnes opérant sur la rive droite de le Moulouya. L'état sanitaire et l'état moral des troupes sont excellents.

Un prochain conseil des ministres aura lieu mercredi à l'Elysée.

LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Le garde des Sceaux a rendu compte de l'état des travaux parlementaires et de l'heureuse solution du débat engagé devant le Sénat sur les retraites ouvrières.

A la présidence du Conseil

A l'issue du conseil des ministres, M. Dumont, ministre des travaux publics, et M. Paul-Boncour, ministre du travail, sont venus au ministère de l'intérieur et se sont entretenus avec M. Monis de diverses questions intéressant leurs ministères respectifs.

M. Dumont, ministre des travaux publics, est parti hier soir pour faire un nouveau voyages d'études à Bellegardo, dans la vallée du Rhône et à Marseille.

Il rentrera mercredi à Paris.

Le Trafic des Décorations

MISE EN LIBERTE PROVISOIRE DES SIX INCULPES

Les six inculpés dans l'affaire des décorations instruite par M. Fortat, juge d'instruction, ont été mis hier en liberté provisoire.

Valenal et Meulemans ont fourni chacun une caution de 10.000 francs. Ces mises en liberté provisoire résultent du fait que l'instruction a été prolongée pendant un certain temps étant donné le nombre des commissions rogatoires envoyées à l'étranger et en province.

Parmi les six inculpés on compte MM. Evrard et Dutruel, de Lille.

Lire plus loin :

UN ACTE DE SABOTAGE A LILLE : NOMBREUX FILS TELEGRAPHIQUES ET TELEPHONIQUES COUPES.

PARIS-ROME-TURIN: FREY A ROME. — BEAUMONT CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR.

EN 5e PAGE

Notre Conte : BRÈVE CONFIDENCE, *par Eugène MOULIN.*

LA NICOTINE
et les formalités administratives

On lit dans le « Temps » :

« M. Clémentel, président de la commission de l'agriculture de la Chambre, accompagné des ses collègues, du Puy-de-Dôme, a été reçu hier après-midi par les ministres des Finances et de l'Agriculture, qu'il a entretenus de la nécessité de supprimer les formalités imposées par l'administration pour la délivrance aux cultivateurs de la nicotine, ou du jus de tabac qui leur est nécessaire pour défendre les vignobles éprouvés par le cochylis.

« MM. Caillaux et Pams ont reconnu le bien-fondé des réclamations formulées par M. Clémentel, et des instructions vont être envoyées aux préfets des départements intéressés, afin que les syndicats agricoles puissent se faire délivrer sans formalité et dans la mesure fixée pour chaque département les extraits de nicotine, qui seront répartis entre les cultivateurs exploitants membres de ces syndicats ».

Les employés des Tramways-Nord votent la grève à Paris

Les employés des tramways Nord ont tenu cette nuit une importante réunion à Asnières. Le secrétaire du Syndicat a exposé les indélicatesses du personnel, puis il ajouta : « La Compagnie opposa à nos desiderata une fin de non-recevoir catégorique. Le moment est donc venu d'agir. »

Lorsqu'on apprend que les lazi-antes de Paris font cause commune avec les ouvriers des tramways, et que les ouvriers du bâtiment apportent leur appui à la grève, l'enthousiasme est indescriptible.

Le Président met aux voix la grève, qui est votée à l'unanimité. Aucune voiture ne devra sortir jusqu'à complète satisfaction, et on décide d'organiser une sévère chasse aux « renards ». La sortie s'est accomplie sans incidents, au chant de l' « Internationale ».

Encore un dirigeable allemand
DÉTRUIT

De nouveau, un dirigeable allemand vient de crever.

Selon le « Lokal Anzeiger », le « Ruthenberg », ayetème Siemens, laissait sa première sortie dans les environs de Tœnis. A environ dix kilomètres de Crefeld, son port d'attache, le dirigeable fut, à trois cents mètres de hauteur, saisi par un tourbillon ; le gouvernail cessa de manœuvrer, de sorte que l'aérostat devint le jouet des éléments.

Bientôt le support principal, placé entre la nacelle et l'enveloppé, se brisa. La dirigeable fut littéralement cassé en deux ; on voyait distinctement ses deux extrémités s'élever vers le ciel.

Les deux passagers purent cependant sortir sans être blessés. Le dirigeable a été entièrement démonté.

L'Election de Marchiennes

C'est aujourd'hui que les électeurs du canton de Marchiennes sont appelés à élire un conseiller général, en remplacement de M. Richez, décédé.

Trois candidats sont aux rangs. Ce sont, dans l'ordre où se sont produites les candidatures : MM. Hippolyte Debève, Henri Loux et J.-B. Berteaux.

M. Hippolyte Debève représente le parti collectiviste. Il a été désigné par le parti socialiste unifié.

Come le Congrès socialiste de Marchiennes le lui avait préféré, M. Henri Loux annonçe qu'il poserait quand même sa candidature. C'est un ancien cheminot révoqué. Il se présente comme socialiste indépendant.

M. J.-Berteaux est le candidat de le Fédération Républicaine du Nord.

Jusqu'à présent, le parti réactionnaire n'a pas donné signe de vie. Sûr d'un succès, il n'a pas osé altronter la lutte. Cependent, un article du *Régional* laisse supposer qu'on peut s'attendre à une surprise.

Quoi qu'il en soit et quoi que nous réserve un avenir tout proche à l'heure où nous écrivons, la véritable bataille est circonscrite entre deux partis : le parti collectiviste et le parti radical.

La victoire doit rester à ce dernier. Les radicaux ont la majorité dans le canton de Marchiennes. S'ils furent battus lors des dernières élections, ils le doivent à des circonstances particulières et au fait que les réactionnaires voièrent pour le candidat socialiste.

Les socialistes sont aujourd'hui divisés ; et ne le seraient-ils pas que nous devrions reprendre un siège qui n'aurait jamais dû nous échapper.

Nous avons dit hier ce qu'était M. Berteaux, candidat radical. Ancien directeur d'Ecole à Denain, actuellement maire de Tilloy, il est très aimé et très estimé dans la région. Son caractère a su forcer la considération même de ses adversaires politiques.

Bien que survenue la dernière, sa candidature a rencontré la plus grande sympathie parmi les électeurs du canton de Marchiennes. On s'accorde à dire que son programme est digne de la sincérité de cet excellent républicain.

Notre ami Berteaux, depuis qu'il est rentré dans ces foyers, a fait ses preuves. Comme militant républicain, il a su gagner à notre cause une importante population. Il a arrêché sa commune à la réaction;

Elevé aux fonctions de maire, il s'est révélé un parfait administrateur. C'est là un gage de ce qu'il pourra faire pour le canton, et comme nous en avons la ferme conviction, les électeurs l'envoient siéger au Conseil général.

On n'a pu lire, dans nos colonnes, le profession de foi de M. Berteaux. Non seulement elle est celle d'un bon républicain, mais eussi celle d'un brave homme.

Décidé sur le lard, à se présenter, par les inelancee réitérées de ses amis, M. Berleaux n'aura pae eu le temps de laire campagne. Ce ne doit pas être pour les électeurs qui le connaissent et l'ont apprécié à l'œuvre, une raison d'écarter sa candidature. Ile ne peuvent que voir là les efeets d'une modestie qu'il a lallu forcer.

On l'a, du reste, bien compris dans le canton de Marchiennes, car à l'annonce de la candidature de notre ami, eucune note discordante ne s'est élevée sur celui-ci. On peut ne pas partager ses idées, on est obligé de rendre hommage à ses qualités.

M. Berleaux devrait donc être élu.

Il le sera, dans ne canton acquis à une politique de progrès démocratique et social, et les républicains sont disciplinés au scrutin. Et nous ne doutons pas qu'ils eauront lons laire leur devoir.

Sur le nom de M. Berleaux, de cet ancien éducateur des enfants du peuple, ils feront triompher la République laïque.

M. CHARLES BERTEAUX
ne remplacera pas son père à la Chambre

Quelques amis de l'ancien ministre de la Guerre se sont rendus auprès de M. Charles Berteaux pour lui demander si, le cas échéant, il consentirait à poser sa candidature dans la première circonscription de Versailles, que représente si longtemps son père au Parlement. M. Charles Berteaux a répété les termes de la réponse qu'il fit aux amis de son père.

— Bien qu'extrêmement touché par la démarche d'amis dont j'ai pu apprécier, dans les moments douloureux que nous venons de traverser, la sincère affection, je n'ai pu répondre favorablement au désir très vif qu'ils m'exprimaient.

« Ce qu'ils m'apportaient, d'ailleurs, ne pouvait être me offre, mais simplement un conseil. Mais en tout cas, la tâche de succéder à un homme ayant l'influence et l'autorité qu'avait mon père, me paraît beaucoup trop lourde. Cette seule et véiable raison me dispenserait d'invoquer des divergences politiques. »

L'ESPRIT DE TOUS

— On a inauguré, à Paris, en musée Galliéra, une exposition de décorations.

— On devrait le compléter par l'exhibition de MM. Valensi et Clementi.

LES AFFAIRES DU MAROC

Le sultan demande que nous allions à Meknès

Le sultan Moulaï Hafid a indiqué au général Moinier la nécessité, selon lui, pour la colonne opérant vers le djebel Zerhoun, d'obliquer au sud-ouest, afin d'attaquer Moulaï Zin, campé près de Meknès, et qui se trouve à la tête d'une harka berbère. Le sultan estime qu'il est indispensable d'agir fort et très vite.

La pacification des tribus

Nous avons annoncé le départ du général Moinier dans la direction de l'oued Miquès. Il est parti avec toutes ses forces à l'exception de cinq compagnies d'infanterie et une batterie d'artillerie qu'il e laissées au camp de Dar-Dobbag.

Le déplacement du général Moinier a le double but d'escorter un convoi de 2.500 chameaux et d'en ramener un autre, puis de châtier, dans la région de Zegotta, les tribus qui avaient attaqué la colonne Gourand.

Après cette opération, le général Moinier avec toutes ses forces ira à Meknès, car il est impossible d'obtenir la soumission des Beni-M'tir et des autres Berbères tant que subsistera le gouvernement insurrectionnel de Meknès.

On craint cependant que ces tribus sentant leur cause perdue à l'arrivée des troupes françaises ne pillent la ville.

Le général Moinier a étudié avec les autorités chérifiennes la meilleur moyen d'éviter cette éventualité.

Cessation des opérations sur le Moulouya

Le général Toulée ayant reçu des instructions du ministère pour cesser les opérations sur la Moulouya, procède actuellement à l'organisation des postes qui resteront pour assurer le sécurité de la région.

Le gros des troupes rejoindra ses garnisons respectives en passant par le massif des Beni-Saassen.

Les Espagnols au Maroc

Tanger, 3 juin.

Les Espagnols ont avancé de dernier poste qu'ils occupaient, de dix kilomètres dans la direction de Tétouan. Le poste qu'ils occupent maintenant s'appelle Mechnea. Il se trouve à quatorze kilomètres de la ville. La région est très calme.

Le consul d'Espagne à Tétouan a fait une distribution d'argent aux musulmans et aux israélites pauvres de la ville. Cet argent provient, dit-on, d'un don anonyme fait par un riche Espagnol.

Le correspondant de l' « Imparcial » à El-Kçar annonce que le Raghi Tadla, avec 2.000 montagnards fanatiques, menacé Soua-el-Arba et El-Kçar, dont ils se trouvent à quatre heures seulement. Des armes sont distribuées à la population qui comprend 27 Européens, dont 23 Espagnols.

L' « Imparcial » réclame une action immédiate de l'Espagne.

Les Maures de El-Biouts récemment enrolés dans la police indigène de Ceuta, n'ayant pas obtenu du gouvernement le payment de leur solde pour le mois de mai, qu'ils exiguaient en entier quoiqu'ils n'aussent servi que quelques jours seulement, refusent de continuer leur service.

Les Allemands au Maroc

La « Tageblatt » publie une communication du syndicat minier Mannesmann, association laquelle deux ingénieurs allemands, MM. Wagner et Sintes, furent arrêtés par des bandits marocains à cinq heures de marche de Tarondent, dans la Sousse et auraient été détenus cinq jours en prison, puis relâchés contire une rançon.

Rappelons, à propos de ce récit dont l'exactitude serait intéressante à contrôler, que le « Tegeblatt » indiquait dans son numéro du 31 mai : le pays de Sous comme étant celui où « l'Allemagne pourrait réclamer des concessions ».

Rappelons aussi que le correspondant du « Lokal-Anzeiger » à Tanger annonçait le 10 mai à son journal qu' « un Allemand arrivé à Casablanca était rendu à la légation allemande, proposant au ministre de mettre faire prisonnier par les Kabyles dont il avait l'amitié, afin de donner à l'Allemagne un motif suffisant pour envoyer des vaisseaux et des troupes ».

On paraît douter dans les milieux officiels, que l'attaque des ingénieurs allemands au Maroc provoque une riposte énergique du gouvernement allemand. On juge cet incident avec un grand calme.

L'AVIATION
Paris-Rome-Turin
EN AÉROPLANE

FREY QUITTE PISE, MAIS ATTERRIT BIENTOT

L'aviateur Frey est parti, hier matin, à 5 heures de Pise pour Rome. Il passait en vue de Civita-Vecchia, à huit heures cinq.

On est resté sans nouvelles de lui et on le croit égaré, jusqu'au moment où il téléphonait de Massorè, à une centaine de kilomètres de Rome. Il n'atterri à cause du brouillard et, en touchant terre, il a brisé quelques tubes de l'appareil.

Le Comité d'aviation a envoyé immédiatement une automobile avec des mécaniciens.

LE LIEUTENANT CHEVREAU DESCENDU DANS L'ISERE

Le lieutenant Chevreau arrivé à Lyon dans l'après-midi de vendredi, est parti hier matin à 4 heures 35. Après avoir fait un tour de piste, il est élevé à 800 mètres et a bientôt disparu.

On apprend qu'il a atterri à Salaise et que, dans l'atterrissage, le stabilisateur se serait brisé.

LA CHUTE DES LIEUTENANTS LUCCA ET RENNEQUIN

L'état des officiers aviateurs Lucca et Rennequin est aussi satisfaisant que possible.

La nuit a été bonne.

A moins de complications imprévues, leur rétablissement sera prompt.

UN INCIDENT
Beaumont et Garros n'iraient pas à Turin

On télégraphie de Rome :

M. Lebiane, directeur de la maison Blériot, est arrivé, vendredi soir, à Rome. Il a eu une conférence avec Garros et Beaumont. Après cette entrevue, les deux aviateurs ont annoncé qu'ils partiront de Rome lundi matin, ce qui paraît indiquer qu'ils n'ont pas l'intention de prendre part à la course Rome-Turin.

⁂

On confirme que Garros et Beaumont ne prendront pas part à la course de Rome-Turin.

L'impression en Italie
Vif désappointement à Turin

La population de Turin est extrêmement impressionnée par des nouvelles de Rome, particulièrement une interview du lieutenant Conneau et de Garros dans la « Stampa », disant que peut-être ils seront obligés de renoncer à la troisième partie du raid Paris-Rome-Turin.

Il paraît en effet que la traversée des Apennins, entre Florence et Bologne, présente des difficultés sérieuses à cause des courants d'air et surtout à cause de la presque impossibilité d'atterrir en cas de panne dans un terrain montagneux, accidenté et couvert de forêts.

Il paraît qu'en suivant la ligne choisie par les comités d'organisation, et qui passe par Florence et Bologne, on est obligé de rester dans les airs environ trois heures, sans possibilité d'atterrissage, ce qui est infiniment plus dangereux que la traversée des Alpes, qui était moins longue. La moindre accident de moteur ou autre risquerait donc de faire laiser l'aviateur ou tout au moins de lui faire [illegible]

Quelques aviateurs font observer que le parcours serait plus facile et l'on éviterait la vallée du Tibre jusqu'à Civita-Castello. La traversée des Apennins serait moins longue et présenterait des points d'atterrissage plus nombreux en cas d'accident. Mais dans ces conditions il faudrait sacrifier Florence du parcours. On attend à Rome l'arrivée de M. Louis Blériot pour tenir cet affaire une sorte de conseil de guerre.

A Turin, l'émotion est considérable ; la municipalité et le comité de l'exposition font des préparatifs grandioses pour que l'arrivée des aviateurs français soit un triomphe inoubliable. On peut donc se demander ce qu'aurait eu si, au besoin, il ne valdrait pas mieux sacrifier Florence, plutôt que de perdre tout parcours. Ce qui importe en effet, c'est que les aviateurs atteint de Rome à Turin par un chemin quelconque. Le véritable but est Turin, au point de vue italien comme au point de vue général.

Les Retraites Ouvrières
Comité Consultatif
de la Société Républicaine des Conférences Populaires

Secrétariat Général : 5, Place de la Gare, Lille

VICTOR, PORTEUR DE JOURNAUX

Deux cas.

Ou bien Victor *a*, du journal, une remise de 1 2 centimes ou plus par numéro vendu, ou bien Victor *a*, d'un comité politique, ou de l'administration du journal, un salaire journalier fixe, augmenté d'une prime variable lorsque la vente a dépassé un certain nombre de numéros.

Dans les deux cas, Victor appartient à la catégorie des assurés obligatoires. Dans le premier, il doit être considéré comme salarié travaillant aux places et salaires fixés du journal qui vend doit verser pour lui 6 % du salaire, dans les conditions ordinaires. A propos de la femme de ménage. Dans le second cas, le comité ou le journal, son patron, doit verser 3 centimes par jour.

— De toutes parts on nous demande si, pour un ouvrier travaillant aux pièces et dont le livret porte, avant la fin de l'année, un versement partiel de 5 francs, un patron doit continuer à verser. La réponse est catégorique : Dès que le livret d'un ouvrier porte 18 francs (9 fr. pour l'ouvrier et 9 fr. pour le patron), la loi est satisfaite, et le patron, quel qu'il soit, qui utilise les services de l'ouvrier, ne doit plus rien verser. Il est bien évident que l'ouvrier peut majorer son versement pour majorer sa retraite.

Le Comité.

A HEM

Conférence à l'Ecole Victor-Hugo

La conférence de M. Arnold sur « Les Retraites Ouvrières » a eu un plein succès. Tout serait à citer dans cette conférence, parfaitement documentée, pleine de saisiches envolées, où, avec d'différentes reprises, souvent les applaudissements enthousiastes des nombreux auditeurs. Bornons-nous à dire, qu'avec l'accent convaincu que nous lui connaissons, la conférencier a eu leire remarquée d'une façon saisissante les garanties que prescrit la loi et les dispositions qui en font une loi de basis prévoyance ouvrière. Il a ensuite indiqué les modifications qu'il était urgent d'apporter à la loi, à bonne mais [illegible] rectifiée — pour dégager [illegible]